DOSSIER DE PRESSE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Département de la Haute-Garonne présente ses actions pour une mobilité durable

Lundi 14 septembre 2020

DÉPARTEMENT HAUTE-GARONNE.FR

Sommaire

INTRODUCTION **3**

L'ACTE 2 DU PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE **3**

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ DURABLE **6**

CIRCUL'ACTION31 LE PLAN DE DEPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION **11**

INTRODUCTION

Le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, l'appauvrissement de la biodiversité, les conséquences de la dégradation de l'environnement sur la santé sont des problématiques de société majeures, dont la Haute-Garonne n'est pas épargnée.

Avec une métropole dense et attractive telle que l'agglomération toulousaine, la question de la qualité de l'air et de la réduction des gaz à effet de serre est devenue une préoccupation de santé publique.

En 2017, suite à la COP21, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a adopté un plan pour la transition écologique autour de 6 axes majeurs en termes d'environnement : l'eau, l'agriculture, les déplacements doux, la biodiversité, l'énergie, l'éducation à l'environnement et l'exemplarité de la collectivité. 41 mesures concrètes ont été réalisées pour un investissement de 150 M€.

En mai 2020, le Conseil départemental a adopté l'acte II du plan pour la transition écologique pour la période 2020-2024, dont l'un des principaux objectifs concerne la mobilité durable.

L'ACTE 2 DU PLAN DÉPARTEMENTAL pour la transition écologique

L'acte II du plan pour la transition écologique 2020-2024 s'articule autour de 8 grandes thématiques.

Veiller sur la ressource en eau

• Pour sécuriser la qualité de l'eau, le Schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable sera approuvé d'ici la fin de l'année 2020. Il permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tous les territoires, en accompagnant, techniquement et financièrement, les communes et communautés de communes dans leurs investissements.

• Le Conseil départemental a lancé, en 2018, **le projet de territoire Garon'Amont,** en partenariat avec les collectivités du territoire, qui a permis de mener une réflexion collective et d'engager des actions concrètes afin de mieux maîtriser la ressource en eau. 31 actions, issues des propositions d'un panel citoyen, seront présentées lors de la session départementale du 20 octobre prochain.

Une première action majeure est effective depuis juin, avec la mise à disposition obtenue auprès d'EDF de **7 millions de m^3 d'eau supplémentaires** provenant des barrages hydroélectriques.

Agir pour la reconquête de la biodiversité

Deux projets majeurs sont retenus pour les années à venir :
- **le conservatoire des zones humides** en lien avec Garon'amont : sur la base de l'inventaire des zones humides réalisé par le Département en 2017, il permettra de sanctuariser ces milieux fragiles ;
Les zones humides sont des écosystèmes essentiels à une gestion durable de l'eau : prévention des crues, rechargement des nappes, filtrage de l'eau, réservoirs de biodiversité, atténuation du changement climatique, etc.
- **Un nouveau plan « arbres et forêts »** sera acté dans l'année afin de protéger les forêts et de planter de nouveaux arbres. En juillet 2020, le Département a adopté le classement de 1 854 hectares de la forêt domaniale de Bouconne en Espace Naturel Sensible (ENS), sur le territoire de la Haute-Garonne.

Un plan Habitat qui relance la construction privée et publique en intégrant la transition énergétique

Le plan départemental de l'Habitat 2020-2025 prévoit l'accélération de la rénovation énergétique du parc social et privé pour réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort des familles.
• **Dans le parc privé, 2 500 ménages par an seront accompagnés dans une rénovation thermique efficiente de leur logement** (individuels et copropriété) en mettant l'accent sur le traitement des copropriétés dégradées.
• **Pour les logements sociaux, 500 logements sociaux seront réhabilités par an,** en lien avec les bailleurs sociaux partenaires de la collectivité.

Par ailleurs, **le nouveau plan d'économie d'énergie des bâtiments du Conseil départemental** prévoit la poursuite de la construction de bâtiments neufs à énergie positive, sur le modèle des collèges d'Escalquens et de L'Isle-en-Dodon livrés en janvier 2021.

Il prévoit également la **baisse de 20 % des consommations énergétiques** via l'exploitation des nouveaux outils de télésuivi du patrimoine.

Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables pour sécuriser une alimentation locale de qualité

Les 28 conseillers agroenvironnement du Département accompagnent les agriculteurs sur les grandes thématiques de la gestion économe de l'eau, la protection des sols, la limitation des pesticides et le développement de l'agriculture biologique. **L'objectif est d'atteindre 20 % d'exploitations en agriculture biologique d'ici 2024 en Haute-Garonne.**

En complément, le Département accompagne l'essor des circuits courts pour créer des filières de distribution alternatives. Le 26 mai dernier, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a voté un plan départemental pour les circuits courts, visant à soutenir, en association avec la Chambre d'Agriculture, la filière agricole du territoire et à défendre une alimentation de qualité pour tous.

Les collégiens, premiers acteurs de la transition alimentaire et écologique

La transition alimentaire dans les 96 collèges du département (produits de proximité, produits Bio ou diminution du gaspillage) sera accélérée avec comme objectif d'atteindre **en 2022, 50 % de produits de qualité et durables et 20 % de produits bio dans les cantines.**
Le plan prévoit également la mise place d'un « parcours collégiens écoresponsable » en lien avec Haute-Garonne Environnement.

La transition écologique au service de la santé et du cadre de vie

Le Laboratoire départemental 31 EVA renforce ses missions de surveillance de l'environnement autour de 4 thèmes : l'eau, l'alimentation, l'air en lien avec ATMO Occitanie et la détection des risques épidémiologiques.

En raison de la pandémie du Covid-19, **le Laboratoire 31 EVA vient en renfort du monde médical en participant au dépistage du virus et détecte le virus dans l'environnement.**

Le Département poursuit par ailleurs la mise en œuvre de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » notamment avec la Protection maternelle et infantile et les collèges.

Enfin, les deux dernières thématiques du plan de la transition écologique concernent le développement d'une mobilité douce pour les déplacements du quotidien et pour un tourisme durable en Haute-Garonne.

LE DÉVELOPPEMENT
d'une mobilité durable

Repenser les modes de déplacement est un enjeu crucial pour l'amélioration de la qualité de l'air, notamment sur l'agglomération toulousaine qui connait un haut niveau de saturation routière.

Dans le cadre des études multimodales menées en partenariat avec l'État, la Région Occitanie - Pyrénées / Méditerranée, Toulouse métropole et Tisséo, le Département de la Haute-Garonne est pilote sur les thématiques vélo et covoiturage, qui représentent des alternatives majeures à l'usage de la voiture individuelle.

PLUS DE 1 000 PLACES DE COVOITURAGE AMÉNAGÉES EN HAUTE-GARONNE

En 2017, le Conseil départemental a lancé un plan d'aménagement d'aires de covoiturage qui a permis la création de 780 places de stationnement sur 25 aires pour un budget de 2,7 M€.

Semaine européenne de la mobilité : 4 nouvelles aires de covoiturage

À l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, le président du Conseil départemental inaugurera l'aire de Pins-Justaret le 22 septembre, à 17h30.
Mise en service en septembre, elle comporte 43 places de stationnement et fait l'objet d'un éclairage solaire. Ces aménagements ont représenté un budget de 132 000 €.

Lors de cette semaine, le président du Conseil départemental visitera trois autres aires de covoiturage, mises en service récemment dans les communes de Cazères (33 places), Carbonne (66 places), et Léguevin (49).

14 nouvelles aires d'ici la fin 2020

L'acte II du plan d'aménagement d'aires de covoiturage adopté en janvier 2020 prévoit la création de 14 nouvelles aires en 2020 sur le territoire.

Ces aires de covoiturage seront implantées sur les communes suivantes : Antichan-de-Frontignes, Capens, Carbonne, La Magdelaine-sur-Tarn, Lacroix-Falgarde, Lanta, Lavelanet-de-Comminges, Le Cabanial, Massabrac, Maureville, Saint-Marcel Paulel, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Villefranche-de-Lauragais, Fontenilles.

Elles représentent la création de plus de 300 places supplémentaires sur le territoire pour un budget de 1,6 M€.

Le Conseil départemental va également aménager 3 aires existantes à Auterive, Montégut-Lauragais et Boussens, qui comportent 64 places, afin qu'elles rejoignent le réseau des aires gérées par la collectivité.

Par ailleurs, une quinzaine de projets de création sont en cours d'étude pour une mise en service en 2021.

Les aires de covoiturage en chiffres

- Depuis 2017, 780 places de stationnement créées sur 25 aires. Budget : 2,7 M€.

- En 2020, 300 places supplémentaires créées sur 14 aires. Budget : 1,6 M€.

- 15 projets d'aires de covoiturage en cours.

LE DÉVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES

Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables

Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables prévoit l'aménagement de 311 km de parcours cyclables sur le territoire, pour un budget de 8,9 M€.
À ce jour, le Département a aménagé 219 km de pistes cyclables à vocation touristique mais également pour les déplacements du quotidien.

• La piste cyclable transfrontalière Transgarona doit relier, à terme, Toulouse aux sources de la Garonne en Espagne, sur un tracé total de 200 km.
À ce jour, 107 km sont réalisés entre Marquefave et Fronsac. Il reste donc à relier ce tronçon au nord jusqu'à Toulouse et au sud, de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.
Les travaux d'aménagement du tronçon français sud ont démarré au mois d'août 2020. Ils s'étaleront sur 18 km et concerneront les communes de Chaum, d'Estenos, de Cierp-Gaud, de Marignac, de Saint-Beat, d'Arlos et de Fos.
Ils représentent un budget de 2,9 M€. Transgarona est cofinancé à hauteur de 65 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Cette aide européenne s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2014-2020 (POCTEFA), dont l'objectif est de renforcer l'intégration

économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre.

• **Le Canal des deux mers V80**, qui relie Royan à Sète, se décline en Haute-Garonne sur 40 km le long du canal du Midi, sur 6 km le long du canal de Garonne et sur 14 km sur la Rigole de la Plaine. Inscrite au Schéma National des Vélos routes et Voies Vertes, la voie verte du "Canal des Deux Mers à vélo" (V80) a été aménagée par le Conseil départemental qui en assure l'entretien tout au long de l'année. Cette portion, longue de 46 km, a été réhabilitée entre 2015 et 2019.

• **La véloroute du Piémont Pyrénéen V81** s'étend sur 63 km en Haute-Garonne.
Elle intègre la piste cyclable Salies-du-Salat et Roquefort-sur-Garonne, inaugurée en décembre 2019. D'une longueur de 8 km, il permet de raccorder la cité thermale de Salies-du-Salat et ses installations touristiques au parcours cyclable de la Garonne par une voie cyclable en site propre, desservant au passage les communes de Mazères-sur-Salat et Roquefort-sur-Garonne, en empruntant la plateforme de l'ancienne voie entre Boussens et Saint-Girons. Ces aménagements sont financés par le Conseil départemental pour un montant d'1 M€.

• **Dans la poursuite de ce parcours, la piste cyclable His-Castagnède sera inaugurée vendredi 18 septembre.**
Cette piste relie la gare de His à la commune de Castagnède, en empruntant également le tracé de l'ancienne voie ferrée entre Boussens et Saint-Girons.
Les travaux, menés depuis le mois de janvier 2020, ont permis la réalisation d'une voie cyclable en site propre à double sens de circulation, qui peut être utilisée par les vélos, les piétons et les personnes à mobilité réduite. Il comporte par ailleurs une signalisation et des aménagements de sécurité adaptés, notamment aux croisements des différentes voies publiques rencontrées. **Le Conseil départemental a financé ces travaux pour un montant d'1 M€.**

7 Réseaux Express Vélo (REVe)

7 axes structurants de Réseaux Express Vélo (REVe) au sud et à l'ouest de Toulouse (Muretain et Sicoval) seront **réalisés d'ici fin 2025, pour un budget de 53 M€.**
Ces 51 km de voies sécurisées permettront de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %).
Ils permettront de relier les zones périphériques du sud-est et de l'ouest de l'agglomération, en fort développement, aux portes de Toulouse et seront une réponse efficace aux besoins de déplacement du quotidien (jusqu'à 20 km) des habitants, particulièrement pour les trajets domicile travail.

7 REVe sont ainsi prévus d'ici fin 2025.

• 3 REVe sur le secteur ouest de l'agglomération pour un coût de 20 M€ :
- Saint Lys / Fonsorbes / Plaisance. Ce REVe longera la RD 632 sur 12 km et permettra de rejoindre la ligne de bus Linéo 3.
Coût : 9,5 M€
- Fonsorbes / La Salvetat-Saint-Gilles. Ce REVe longera la RD 82B sur 8,7 km en direction de la gare de Colomiers.
Coût : 8,5 M€
- Une section transversale de 4 km sera également construite pour relier Plaisance-du-Touch et la Salvetat-Saint-Gilles.
Coût : 2 M€.
Les 2 REVe du secteur ouest et le tronçon de jonction feront l'objet d'une concertation publique avec les citoyens fin 2020 et courant 2021 pour un lancement des travaux en 2024 et une livraison fin 2025.

• 2 REVe sur le secteur sud-est pour un coût estimé à 16 M€ :
- Escalquens / Labège / Toulouse. Ce REVe, long de 5 km, permettra de relier la gare d'Escalquens aux portes de Toulouse.
- Castanet-Tolosan / Ramonville-Saint-Agne / Toulouse. Ce REVe longera la rive Est du Canal du Midi sur 5 km et permettra la connexion avec la voie verte du canal et le métro.
Des premières concertations ont d'ores et déjà été menées fin 2019 avec les institutions et les associations de vélo sur la REVe Escalquens / Labège. Elles se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2020 avec les citoyens.
L'objectif est une livraison fin 2025.

• 1 REVe sur le secteur sud-ouest (territoire du Muretain Agglo) pour un coût estimé à 12 M€ :
- Muret / Roques-sur-Garonne / Portet-sur-Garonne / Toulouse. Ce REVe longera la RD120 et la RD817 sur 12 km, pour un coût estimé à 4,5 M€. Ce projet, dont la concertation s'est tenue fin 2019, sera livré fin 2025.

• 1 REVe sur le canal de Saint-Martory entre Seysses et Frouzins, long de 4 km.

La mise en place d'un Comité départemental vélo

Le Département a mis en place un Comité vélo qui s'est réuni pour la première fois le 28 août 2020. Il est composé d'associations de la mobilité telles que 2Pieds 2Roues, la Maison du Vélo, l'Ateliers de la vélorution Toulouse, 60 millions de piétons 31, Rue de l'avenir, la Délégation départementale de la fédération française cyclisme, ou encore l'AUTATE (association usagers transports agglomération toulousaine). Haute-Garonne Tourisme et l'Ademe en font également partis.

Ce comité a pour objectif de concerter les usagers sur les projets départementaux d'aménagement cyclable, que ce soit pour les déplacements du quotidien ou de loisir.

DES TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTS

Le réseau LiO Arc-en-Ciel

Le réseau LiO Arc-en-Ciel, qui comporte 55 lignes de bus régulières, dessert 341 communes dont 320 en Haute-Garonne. L'offre de transport ainsi proposée aux Haut-Garonnais représente environ **153 000 services par an, parcourant au total 5,7 millions de kilomètres.** Pour l'année 2019, l'estimation de la fréquentation du réseau interurbain s'élève **à 1 700 000 voyages**.

En accord avec la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée, le Département de la Haute-Garonne a adopté une **nouvelle grille tarifaire, plus solidaire**, du réseau de bus LiO-Arc-en-Ciel. Ainsi, depuis le 1er juillet 2020, **le ticket « 1 déplacement » est à 2 €,** et un **abonnement mensuel jeune** a été instauré, à **20 € par mois**. Par ailleurs, **l'abonnement annuel tout public** (2 zones) est **passé de 500 € à 390 €.**

Le Département, premier financeur du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le Conseil départemental participe à hauteur de 201 M€ au Plan de déplacements urbains de Tisséo pour permettre la réalisation de projets structurants et efficaces au service de tous les territoires du périmètre des transports urbains, selon la répartition suivante :

- 25 %, soit 102 M€ pour la 3ème ligne de métro, sur les tronçons Colomiers-gare – Airbus Saint-Martin et Labège-La Cadène – Airbus D&S.
- 25 %, soit 24 M€ pour le programme Linéo afin de garantir un maillage performant et équilibré de l'ensemble du territoire, notamment de Fenouillet à Portet-sur-Garonne, et de Plaisance-du-Touch à l'Union.
- 65 M€ pour le prolongement en métro de la ligne B de Ramonville-Saint-Agne à l'INPT.
- 10 M€ pour la réalisation de projets structurants permettant de desservir de manière plus performante les territoires du Muretain et du SITPRT.

Le Département est le premier financeur du PDU, hors SMTC-Tisséo.

Réseau liO Arc-en-Ciel

Ticket Unité : 2€

Carnet 10 tickets tous publics : 15 €

Abonnement mensuel jeunes : 20 €

Abonnement annuel jeunes : 195 €

Carnet 10 tickets jeunes : 11 € (1 zone) et 15 € (2 zones)

Abonnement mensuel tous publics : 33 € (1 zone) et 40 € (2 zones)

Abonnement annuel tous publics : 330 € (1 zone) et 390 € (2 zones)

Combi 31 J : 60 € (1 zone) et 75 € (2 zones)

CIRCUL'ACTION31
le Plan de Déplacements d'Administration

Depuis 2015, le Plan de Déplacements d'Administration « Circul'action31 » a pour objectif de faire évoluer les pratiques en matière de mobilité dans la collectivité, en agissant sur les déplacements domicile-travail mais également sur les déplacements professionnels.
Ce plan a été récompensé au Palmarès des Trophées Ecomobilité Tisséo Collectivités 2018.

Une indemnité kilométrique vélo

En janvier 2020, le Département a voté la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo pour encourager les agents à utiliser ce mode de déplacement doux.
Ce dispositif va permettre la prise en charge partielle des frais engagés par l'usage du vélo, sur la base de **0,25 € par kilomètre parcouru,** dans la limite d'un aller-retour domicile-travail par jour et dans la limite de 200 € annuels par agent.
Cette mesure incitative est destinée à encourager **l'intermodalité des transports au quotidien pour changer les comportements.**
Elle sera cumulable avec l'aide aux transports publics (prise en charge de 50% du forfait mensuel) et les bénéficiaires pourront aussi conserver l'accès au parking de l'Hôtel du Département.

Renouvellement du parc automobile du Département

Parmi les actions engagées, la collectivité renouvelle régulièrement son parc automobile avec des véhicules électriques. À ce jour, le parc compte 10 voitures électriques.
13 bornes de recharge sont à la disposition gratuite des agents sur l'Hôtel du Département.
Des bornes sont également disponibles pour les visiteurs.
Des vélos électriques sont à disposition des agents pour les déplacements professionnels.

Offrir plus de places pour le stationnement des vélos

Des travaux ont été réalisés sur les 3 parcs à vélos de l'Hôtel du Département, permettant de passer de 142 places actuellement à 194 places dès la fin de ce mois de septembre.

SERVICE DE PRESSE
Cécile van de Kreeke
Responsable des relations presse
cecile.van-de-kreeke@cd31.fr
05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean
ariane.melazzini@cd31.fr
05 34 33 30 32
07 85 72 94 74

Coralie Bombail
coralie.bombail@cd31.fr
05 34 33 30 42
06 74 93 45 44

Fabienne Pascaud
fabienne.pascaud@cd31.fr
05 34 33 30 65
06 47 74 60 58

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9
Tél. 05 34 33 32 31
HAUTE-GARONNE.FR